

ALLOCUTION DU PREMIER MINISTRE
DEVANT LA CINQUIEME CONFERENCE NATIONALE
DES SECTIONS ET GROUPES SOCIALISTES D'ENTREPRISES.

(Epinay-sur-Seine, 21 mai 1982)

Mes chers camarades,

C'est toujours avec une émotion certaine que je retrouve cette salle où, il y a onze ans, s'est effectué le regroupement qui a permis au parti socialiste de s'engager sur la voie du renouveau. Et il n'aura fallu que 10 ans pour que ce renouveau socialiste assure la victoire de la gauche.

Nos efforts de ces dernières années ont permis à la gauche de devenir majoritaire dans le pays. Cette victoire est le fruit de votre travail militant, elle est aussi le résultat du sursaut unitaire qui a été celui de la gauche il y a un an, en mai et juin derniers.

Pour autant, la gauche toute entière n'est pas encore aujourd'hui en ordre de bataille pour surmonter les formidables défis qui se dressent face à nous. La division qui a marqué, cette année, la célébration du 1er mai a illustré à sa façon le

chemin qui nous reste à parcourir pour mobiliser l'ensemble des forces qui souhaitent le changement et qui doivent donc contribuer à le faire passer dans les faits.

Vous savez mieux que tout autre que le changement ne peut pas être l'oeuvre du seul gouvernement, qu'il y faut une mobilisation pacifique des travailleurs, qu'il y faut un engagement militant actif. Le développement des sections et des groupes socialistes d'entreprises est, à cet égard, un objectif majeur, une carte décisive.

Car le gouvernement souhaite avancer en liaison étroite avec vous, avec l'ensemble des forces politiques et syndicales qui partagent nos objectifs et notre combat. Cette consultation entre vous et le gouvernement doit toujours être améliorée car elle est essentielle.

Mais croyez bien que cette liaison est déjà profonde et réelle. Si je prends l'exemple du projet de loi relatif à la démocratisation du secteur public, que vous attendez tous - je le sais - avec impatience, c'est dès la fin de l'an passé que la consultation a été engagée. Du début novembre 1981 à la mi-janvier 1982, avant toute réunion interministérielle, le parti communiste et son groupe parlementaire a été consulté. Il en est allé de même des groupes socialistes d'entreprises avec une réunion de 150 militants. Six réunions préparatoires avec le groupe parlementaire socialiste ont également été tenues de même que des séances avec les syndicats, au niveau confédéral. Des réunions avec des syndicalistes militant dans les entreprises ont été d'autre part suscitées

Au terme de cette première phase les propositions de chaque partenaire ont ainsi pu être rassemblées et soumises à l'examen de réunions interministérielles. A cette deuxième étape un **texte** a pu être rédigé contenant encore diverses options.

De la mi février à la mi mars cet avant projet a servi de base à des discussions officieuses avec les organisations syndicales et les formations politiques qui composent la majorité. A l'initiative du gouvernement, un dialogue entre toutes les organisations a pu être conduit qui a permis des évolutions, qui a permis de rapprocher les points de vue.

Le nouveau texte qui est sorti de ces travaux a été, une nouvelle fois, soumis à des réunions interministérielles. L'avant-projet de loi en est sorti. C'est lui qui est soumis à une consultation, officielle cette fois-ci, des organisations politiques et syndicales.

Si j'ai tenu à vous apporter ces précisions c'est afin de vous montrer concrètement comment s'élabore le travail gouvernemental. Car je sais que certains d'entre vous ont parfois l'impression soit que le gouvernement ne consulte pas suffisamment, soit que certaines de vos analyses sont insuffisamment prises en compte.

Tel n'est pas le cas. Gouverner autrement c'est favoriser ce débat préalable, c'est permettre la confrontation des points de vue et aider à leur rapprochement. Et si, sur tel ou tel point, vous pouvez parfois vous étonner que le gouvernement ne reprenne pas une de vos propositions c'est que la position arrêtée résulte déjà d'un accord négocié, d'un équilibre entre les positions dont vous savez bien qu'elles ne sont pas toujours identiques ni aisément conciliables.

Avec les lois sur les droits des travailleurs vous avez néanmoins pu constater combien est réel ce dialogue entre vous et le gouvernement. Sur plusieurs points en effet, des évolutions sensibles ont eu lieu à votre initiative, ce qui est tout à fait normal.

Pour que les lois sur les droits des travailleurs privilégient la négociation, il faut que les syndicats trouvent toute leur place dans l'entreprise. Il est nécessaire que les petites entreprises bénéficient de ces progrès. C'est pourquoi le ministre du Travail a prévu que des accords institueront des commissions paritaires professionnelles ou interprofessionnelles afin d'élaborer et de veiller à l'application de conventions ou accords collectifs de travail. C'est pourquoi aussi nous pensons nécessaire de reconnaître l'existence du syndicalisme dans les entreprises de moins de 50 salariés, comme le demande le parti socialiste.

Ceci est un des nombreux exemples où l'action du parti, les discussions entre le gouvernement et vous ont permis une amélioration des textes actuellement en discussion.

Les sections syndicales et les comités d'entreprise pourront inviter dans les locaux qui leur sont affectés des personnalités syndicales extérieures. De même **le rôle élargi du** comité d'entreprise doit lui permettre de tenir, dans les locaux qui lui sont affectés, des réunions d'information sur des sujets d'actualité.

Mais chacun comprend bien que l'entreprise est d'abord et avant tout un lieu de travail. Dans ces conditions et s'agissant des réunions autre que syndicales, il **faut** qu'elles ne **se tiennent** que si le responsable de l'entreprise en est d'accord.

Je voudrais enfin vous parler de la nécessité d'améliorer la sécurité du travail. Le projet de loi prévoit l'institution du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dont les moyens d'intervention seront renforcés. Si la situation l'exige, ce comité pourra faire procéder aux expertises nécessaires. En cas de danger grave et imminent, si le chef d'entreprise refuse de faire arrêter le travail, le comité pourra saisir l'inspection du travail. En outre, et ceci est un progrès considérable, tout salarié pourra se retirer d'une situation dangereuse sans qu'il puisse être pénalisé.

Faut-il aller plus loin et prévoir un choix du comité d'hygiène et de sécurité

d'arrêter les machines contre l'avis du chef d'entreprise ? Je sais que beaucoup d'entre vous y sont favorables mais il ne faut pas qu'une telle mesure se retourne contre les salariés en donnant au comité d'hygiène et de sécurité une responsabilité qui appartient à l'employeur. La sécurité doit demeurer de la responsabilité pleine et entière du chef d'entreprise. Les travailleurs ne doivent pas prendre le risque de permettre au chef d'entreprise d'abandonner cette responsabilité en la transférant au comité d'hygiène et de sécurité.

J'ajoute que tout arrêt des machines, et par conséquent de la production, peut entraîner des controverses complexes voire des procès portant sur les répercussions financières.

Il convient certes de donner aux travailleurs des droits nouveaux de manière que la citoyenneté ne s'arrête plus à la porte des entreprises, mais il ne faut pas en revanche pratiquer la confusion des responsabilités.

Vous qui militez dans les entreprises, vous avez, sur bien des points, une expérience personnelle directe à faire valoir. Elle est irremplaçable et elle doit s'exprimer et être prise en compte.

Le gouvernement s'y est attaché en élaborant le projet de loi de démocratisation du secteur public. Les engagements pris seront tenus. Le texte sera déposé avant les vacances sur le bureau de l'Assemblée nationale et il pourra donc être débattu lors de la session d'automne.

Conformément à ce que vous avez souhaité, vous élirez les représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance ;

vous mettrez en place des conseils d'atelier ou de bureau avec le souci d'en maîtriser le développement, ce qui signifie qu'ils ne doivent être ni un forum permanent ni une contre-hiérarchie ;

Quant aux cadres, ils ont un rôle décisif à jouer dans la réussite du changement au sein des entreprises, dans l'épanouissement de nouveaux rapports sociaux dans l'entreprise, d'une "nouvelle citoyenneté". A leur intention seront mises en place des commissions de concertation.

Ainsi la démocratie dans l'entreprise va connaître des progrès décisifs. Le combat que vous menez depuis des années aboutit. Mais votre mobilisation n'en demeure pas moins indispensable pour que la mise en place de ces nouvelles institutions participe vraiment au progrès économique et social

indispensable aujourd'hui pour sortir la France des difficultés dans lesquelles elle s'est enlisée.

C'est dans cette mise en oeuvre que votre expérience concrète de la vie de l'entreprise est à nouveau irremplaçable et que votre militantisme sera décisif.

Je pense, par exemple, aux nouvelles possibilités d'expression qui sont offertes.

A ceux qui s'opposent à toute expression politique dans les entreprises, je voudrais simplement dire que depuis un siècle et plus, le débat politique est présent dans l'entreprise. Il a même donné naissance au mouvement ouvrier, c'est-à-dire à un courant politique qui a marqué de manière décisive la fin du XIXème siècle et tout le XXème siècle.

Il ne sert à rien de vouloir feindre d'ignorer cette réalité. Il convient au contraire d'accorder le droit aux faits : le travailleur doit enfin devenir un citoyen dans l'entreprise.

Après avoir conquis le droit d'expression dans la communauté et le pays, après avoir conquis le droit syndical, il est juste que ses droits soient élargis et je me félicite que l'Assemblée nationale ait adopté, mercredi soir, en première lecture, la loi relative aux libertés des travailleurs dans

l'entreprise. Après la décentralisation, les nationalisations et les ordonnances sociales, nous entamons ainsi la quatrième grande réforme de la législature : celle des droits des travailleurs.

Qui peut contester que toute notre histoire, que toute l'histoire du mouvement ouvrier est celle de la conquête par les travailleurs de leur dignité, de leur responsabilité et de leur autonomie ? Chaque travailleur doit avoir le droit de militer et de se syndiquer librement, il doit pouvoir s'exprimer sur le contenu de son travail.

Les organisations syndicales **ne prétendent pas gérer** l'entreprise. Cette responsabilité doit revenir aux chefs d'entreprise. Mais il est alors indispensable que la négociation devienne la règle dans les relations entre les chefs d'entreprise et les salariés.

La démocratie dans l'entreprise suppose donc non seulement que les salariés peuvent s'exprimer sur le contenu et l'organisation de leur travail, mais elle suppose encore que les institutions représentatives du personnel et les organisations syndicales aient les moyens et les occasions de s'informer, de contester éventuellement le fonctionnement de l'entreprise et de négocier ce qui concerne les travailleurs dans l'entreprise.

Les projets de loi préparés par le ministère du Travail instituent un cadre pour l'expression de rapports sociaux qui bénéficieront à la marche générale de l'entreprise. Les décisions seront en effet d'autant mieux acceptées que les salariés auront été mieux informés. Les accords seront d'autant mieux respectés qu'ils auront été négociés plus sérieusement.

Dans bien des pays étrangers, il existe déjà une organisation du travail sur laquelle les salariés peuvent dire leur mot. Dans bien des pays étrangers les négociations sociales sont la règle normale des rapports de travail. Dans de nombreux pays les salariés peuvent agir efficacement pour améliorer la sécurité du travail. Tout cela est également vrai de nombreuses entreprises françaises, fort heureusement, mais c'est encore loin d'être le cas général.

Au terme de vingt-trois années de gestion conservatrice la France a accumulé un grave retard social qui nuit à l'efficacité de notre économie. Car, au stade de développement qui est, désormais, celui de notre pays, il n'y a plus de progrès économique possible sans progrès social. Et le progrès social c'est d'abord le dialogue et la négociation entre partenaires responsables.

Ce sens de la responsabilité je sais qu'il est vôtre. Il convient d'en faire montre à tout instant car la mutation engagée grâce à la victoire de la gauche s'effectue dans un contexte économique particulièrement difficile. Les déséquilibres engendrés par la crise économique pèsent lourdement sur nos capacités d'action. Et ces déséquilibres ont été sur certains points aggravés par la politique de déflation de nos prédécesseurs, politique qui a non seulement asphyxié notre appareil de production et engendré un chômage catastrophique, mais qui en outre n'est pas parvenu à ralentir une inflation excessive.

Les résultats des derniers mois montrent que la politique économique engagée depuis le 10 mai 1981 a pu inverser les tendances profondes à la récession qui marquaient l'économie française et qui continuent à se manifester au niveau international.

Puisque le temps est aux bilans, il convient de rappeler le point de départ, c'est-à-dire la situation économique dont nous avons hérité. En mai 1981, l'économie française était en état de léthargie : entre le premier trimestre 1980 et le premier trimestre 1981 la production industrielle avait baissé de 3,6 % ; les effectifs avaient chuté d'environ 1 % et le chômage s'était accru ; enfin, le rythme d'inflation s'accélérait.

La politique du gouvernement a permis d'assurer une relance mesurée de l'activité par le soutien de la demande tout en engageant des actions structurelles décisives pour l'avenir. Je pense en particulier au développement de l'effort de recherche, aux aides à l'industrie et aux nationalisations. Ces mesures étaient indispensables pour assurer, à moyen terme, la rénovation de notre appareil productif.

Aujourd'hui, des résultats significatifs ont été atteints dont nos adversaires tentent de masquer la portée.

La relance de l'activité économique, réalisée grâce aux mesures prises en faveur de la consommation populaire et à l'effet d'entraînement du budget, ont permis d'inverser la tendance et de replacer l'économie française sur le sentier de la croissance. La valeur ajoutée industrielle s'établissait à la fin de 1981 à un niveau supérieur à 3 % à celui du début 1981.

On a pu observer, avec les décalages habituels, une amélioration lente, mais significative du climat des affaires et une décrue sensible du nombre des faillites.

La lutte contre le chômage constitue l'objectif prioritaire de notre action. Les signes d'amélioration de la situation de l'emploi sont indéniables, même s'ils ne nous satisfont

pas encore pleinement. La baisse des effectifs s'est interrompue au dernier trimestre 1981, pour faire place à une croissance de 25 000 emplois.

L'augmentation des demandes d'emploi, qui était de 40 000 par mois avant mai 1981 est désormais inférieure à 20 000.

Les effectifs de chômeurs partiels ont baissé de plus de 20 % en un an.

Les licenciements économiques de près de 30 %.

Il y a un an, 36 000 salariés étaient licenciés pour raison économique chaque mois, ce chiffre a diminué de 40 % aujourd'hui. Le rythme d'évolution du chômage a diminué de moitié, et nous sommes parvenus à le stabiliser, comme nous l'avons annoncé, au niveau des deux millions. La tâche est rude et notre effort ne doit pas aujourd'hui se relâcher. C'est dans les mois qui viennent que les effets de notre politique de l'emploi doivent se concrétiser.

La réduction du temps de travail dans la perspective des 35 H se poursuit. Des accords ont été passés dans les branches et les entreprises. **Ils sont encore trop peu nombreux. Vous avez là un combat à mener. Par votre activité militante, par une sensibilisation à tous les niveaux, il faut faire comprendre aux employeurs qu'il convient d'avancer dans ce sens.**

Il faut faire comprendre aux salariés qu'il convient de revoir l'organisation du temps de travail, afin de travailler mieux et d'augmenter et la production et l'embauche. La réduction du temps de travail n'est pas seulement une réponse à un problème immédiat, celui du chômage. C'est aussi une manière de préparer notre société à faire face aux évolutions technologiques dont chacun voit bien que, dans un proche avenir, elles auront des conséquences importantes sur l'emploi.

Notre politique est celle de l'effort et de la solidarité, mais c'est aussi celle de l'avenir.

Elle a son symbole, qui est aussi un outil, avec les contrats de solidarité. Ils se multiplient à travers le pays et les premières embauches, pour remplacer les départs en pré-retraite, se réalisent. L'objectif de 100 000 postes de travail libérés par des départs en pré-retraite ou créés grâce à la réduction accélérée de la durée du travail sera atteint. La campagne va être relancée dans les prochaines semaines. Le 14 juin je recevrai, comme je l'ai déjà fait pour les préfets, les trésoriers payeurs généraux et les directeurs du travail afin de les mobiliser. Des objectifs chiffrés vont être fixés région par région, département par département.

Vous aussi vous devez vous mobiliser sur ce créneau, pousser les chefs d'entreprise à signer

des contrats de solidarité. Une procédure simplifiée a même été arrêtée pour les petites et moyennes entreprises.

Je veux saluer ici tous ceux qui acceptent de négocier ces contrats et qui ont compris qu'il s'agit là d'un outil décisif dans la bataille pour l'emploi.

Une insertion professionnelle stable et durable constitue le troisième volet de notre politique pour l'emploi. Pour cela, il fallait d'abord offrir à tous les jeunes avant 18 ans la possibilité d'acquérir une véritable formation professionnelle. Dès la rentrée, le dispositif de formation alternée pour les jeunes non qualifiés sera en place et permettra d'accueillir 100 000 jeunes non qualifiés de moins de 18 ans.

Il fallait aussi limiter le recours, devenu abusif, aux formes d'emploi précaires : travail temporaire, contrats à durée déterminée. Deux ordonnances ont été adoptées en janvier à ce sujet et les textes d'application ont été publiés par le ministre du Travail. Vous savez que j'ai d'ailleurs, lors du dernier conseil des ministres, invité tous les membres du gouvernement à prendre sans attendre les décrets d'application nécessaires à la mise en oeuvre des ordonnances et des textes législatifs. Nous faisons, dans ce domaine, déjà beaucoup

mieux que les gouvernements précédents. Mais ce n'est pas encore satisfaisant. C'est pourquoi nous avons arrêté des procédures sans précédent pour hâter l'application de nos décisions. Il faudrait que dès l'adoption des textes en première lecture, les décrets d'application soient rédigés.

Le changement ne peut souffrir aucun retard dans ce domaine. Il est essentiel que la politique voulue par les Français puisse se concrétiser rapidement.

Il fallait enfin, pour lutter contre le chômage modifier profondément le système des aides à l'emploi afin de réserver l'aide de l'Etat aux seules insertions professionnelles durables. Il faut en finir avec les subventions automatiques. Chaque fois que nous aidons une entreprise à embaucher il faut, en contrepartie, qu'elle prenne des engagements sur l'augmentation de ses effectifs ou la stabilité de l'insertion professionnelle.

La lutte pour l'emploi n'est pas achevée, elle sera longue et difficile compte tenu de nos perspectives économiques. C'est pour cela que le Gouvernement ne relâchera pas ses efforts, c'est pour cela que nous devons demeurer tous mobilisés.

Déjà les résultats obtenus en matière d'emploi sont uniques dans l'ensemble des économies occidentales. Partout, en effet, le chômage ne cesse de s'accélérer.

*
* *

Cette politique volontariste engagée par le gouvernement a été menée dans le souci de respecter les grands équilibres financiers. Si le déficit budgétaire a joué un rôle dynamique, il reste à un niveau relatif inférieur à celui de nos principaux partenaires commerciaux. La relance économique n'a pas altéré le processus de décélération progressive de l'inflation. Les derniers indices connus ne marquent pas un dérapage : ils confirment que nous revenons sur une pente de 12 %. **Ils confirment aussi qu'il nous faut, dans la rigueur, redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif que nous avons annoncé.**

Tels sont les faits que je tenais à souligner brièvement et que nous devons expliquer sans relâche au pays.

Je sais bien qu'aujourd'hui des doutes s'expriment sur l'ampleur de la reprise. Il est vrai que l'environnement international exerce un effet dépressif important qui entrave et rend plus délicate la conduite de notre politique : l'objectif de croissance fixé pour 1982 devra, de ce fait, être révisé en baisse. Il se situera néanmoins à un niveau de l'ordre de 2,5 % alors que l'ensemble des économies de la Communauté économique européenne connaîtra pratiquement une croissance zéro.

Le ralentissement observé au premier trimestre s'explique principalement par la faiblesse de la demande étrangère adressée à la France, ce qui entraîne pour certains secteurs une stabilisation de l'activité. La reprise de l'économie mondiale attendue pour la fin de 1981 ne s'est pas réalisée. Au contraire, à cause de la politique restrictive menée par les Etats-Unis et du niveau intolérable des taux d'intérêt qu'elle implique, la récession s'est poursuivie chez nos principaux partenaires, accompagnée d'une désinflation rapide.

A court terme, il est indispensable de maintenir la compétitivité **des produits** français par une action résolue contre l'inflation. La politique menée depuis près d'un an a permis d'éviter tout dérapage sur les prix et d'entamer une décélération progressive. Celle-ci est toutefois moins rapide que celle de nos principaux partenaires. L'accroissement de l'écart entre notre taux d'inflation et celui de nos partenaires étrangers exige que notre politique franchisse un nouveau palier. Elle doit, en particulier, modérer davantage

l'évolution des revenus et des salaires. Les hausses nominales excessives de revenus et de salaires entretiennent l'inflation et privent notre économie des moyens de créer des emplois. Le gouvernement est décidé à agir et nous aurons prochainement l'occasion d'en reparler.

*

*

*

Enfin, la relance de l'investissement productif est capitale pour affermir la croissance et pour permettre à notre appareil productif d'affronter la concurrence internationale. Tel est l'objectif des mesures prises pour alléger de 5 milliards la taxe professionnelle et pour éviter la dégradation de la situation financière des entreprises. Et nous tirerons avec le CNPF, à la fin de l'année, le bilan des efforts effectués en contrepartie par les chefs d'entreprise. Telle est la signification du collectif budgétaire que le gouvernement vient de mettre au point. Il s'agit, désormais, de donner aux nationalisations industrielles et bancaires leur pleine efficacité.

Ce collectif prévoit que 9 milliards de francs -dont 3 milliards de dotation en capital et 6 milliards d'apports en capital et de prêts participatifs des banques et des compagnies financières- seront mis à la disposition des entreprises industrielles nationalisées afin de restructurer leur bilan et de développer leur programme d'investissements.

Il s'agit d'une première étape qui doit être approfondie. La procédure des contrats de Plan permettra d'opérer les choix stratégiques du secteur public, de préciser leur contribution à la réalisation des objectifs de la politique industrielle et de définir leurs programmes d'investissement à moyen terme.

Je suis convaincu, en effet, que la priorité pour l'industrie doit se traduire dans l'ensemble des décisions de politique économique. Elle constitue l'enjeu décisif des prochaines années, d'autant que, dans le contexte international actuel, l'avantage de croissance dont bénéficie l'économie française a des contreparties dont nous devons mesurer les conséquences. Il s'agit en particulier de nos échanges extérieurs. Le résultat du commerce extérieur pour avril n'est pas bon. Le déficit commercial s'élève à 10,6 milliards. Il convient toutefois, pour interpréter correctement ce chiffre, de le rapprocher des résultats plus bas de mars et d'avril. En moyenne, sur les quatre premiers mois de l'année, ce déficit est voisin, en fait, de 7 milliards par mois.

Le redressement de l'économie mondiale durant le second semestre 1982 et l'année 1983 atténuera la pression sur ce poste. Mais il ne suffira pas seul à redresser l'équilibre de nos échanges. Le déficit actuel et la sensibilité trop grande de nos importations à la croissance interne sont le reflet des faiblesses structurelles de notre appareil productif, faiblesses qui n'ont cessé de s'aggraver depuis dix ans. Tel est le défi majeur que doit relever la politique industrielle du gouvernement, en particulier en matière de reconquête du marché intérieur.

../..

Si nous examinons les trois grands objectifs de la politique industrielle du gouvernement, je veux dire l'emploi, l'indépendance nationale et l'équilibre extérieur, que constatons-nous ?

. l'emploi : le maintien et le développement des unités de productions passe par un vigoureux effort d'investissement.

. l'indépendance nationale : l'effort massif en faveur de la recherche et du développement technologique doit, là encore, se traduire par des investissements.

. l'équilibre extérieur : le développement des ventes sur le marché intérieur, des exportations et des implantations à l'étranger, ne se réalisera, une fois encore, que par l'investissement.

C'est pourquoi le président de la République a pu dire de l'année en cours qu'elle doit être celle de l'investissement.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement s'est donné ou va se donner des moyens qui sont de trois ordres : des dispositions générales d'ordre économique, des mesures spécifiques à certains secteurs, la possibilité de prendre part directement à la bataille industrielle.

Les dispositions générales, ce sont toutes les mesures d'environnement économique propres à faciliter l'investissement des entreprises. Je rappelle notamment :

- la politique énergétique, qui permet à la France de disposer d'une énergie abondante, sûre et bon marché,
- la modération des charges pesant sur les entreprises qui investissent,
- l'effort considérable conduit en faveur de la recherche et du développement technologique, notamment par les grands programmes mobilisateurs,
- la mise à l'étude d'une réforme des circuits de l'épargne,
- plus généralement, la relance de l'économie, permettant à la France de moins souffrir de la crise que nos voisins.

Les mesures spécifiques à certains secteurs sont justifiées par leur importance stratégique pour l'indépendance et le développement du pays, et en raison de l'ampleur de leurs besoins de financement. Ces secteurs sont au nombre de cinq. Ils donnent lieu à des plans cohérents qui sont soit déjà mis en oeuvre - ce qui est le cas de la machine-outil, du textile et de la chimie -, soit en cours de mise au point comme pour la sidérurgie et l'électronique. A la fin du mois de juin, l'essentiel des secteurs stratégiques verra ainsi son avenir clarifié.

A côté de ces activités stratégiques, le gouvernement examine, secteur par secteur, avec les partenaires industriels et sociaux, les mesures à prendre pour accompagner et accélérer la croissance. Ont été ainsi examinés l'industrie du meuble et celle du jouet. Le papier et l'imprimerie seront bientôt prêts.

Enfin l'Etat s'est assuré une possibilité d'intervention directe par la nationalisation de grands groupes industriels. Il s'est ainsi donné la possibilité d'atteindre les objectifs qu'il fixe à notre politique industrielle.

*

*

*

Mes chers camarades,

La tâche accomplie au cours de cette première année a été exceptionnelle. Nous avons nationalisé le crédit et neuf groupes industriels ;

- réduit la durée du travail ;

- indexé le SMIC et les prestations familiales ;

./.

- généralisé la cinquième semaine de congés payés ;

- créé plusieurs dizaines de milliers d'emplois dans les services publics ;

- stimulé la recherche ;

- engagé un programme de grands travaux publics, de constructions de logements sociaux et d'équipements collectifs ;

- institué un impôt sur les grandes fortunes selon un barème progressif ;

- allégé l'impôt direct pour les petits contribuables, de même que nous l'avons renforcé pour les gros revenus ;

- créé des offices agricoles ;

- abrogé la peine de mort ;

- donné un statut particulier à la Corse ;

- décentralisé l'Etat en faisant élire les conseils régionaux au suffrage universel, assurant l'exécutif par le Président et son bureau ;

- ouvert le droit à la retraite à taux plein à partir de 60 ans.

Tel est le bilan incomplet d'une seule année. Les 110 propositions avancées par François Mitterrand sont déjà réalisées pour l'essentiel.

Il nous faut, à présent, voir plus loin et nous aurons besoin de vous plus encore que durant cette première année. Le socle du changement est en place. Nous entrons dans une nouvelle phase qui sera une phase d'animation et de gestion. Elle ne peut être menée à bien qu'avec vous, que grâce à votre participation active, à votre mobilisation.

Le gouvernement compte sur vous comme vous pouvez compter sur lui. C'est tous ensemble que nous ferons triompher le changement, comme c'est tous ensemble qu'à partir du rassemblement d'Epinay nous avons bâti la victoire de mai dernier. Les nouveaux combats qui nous attendent sont tout aussi décisifs.

Je vous remercie et vous souhaite bon courage.